



Moments de vie à DAMAZAN



LE MOT DU MAIRE



Nous sommes maintenant en droit d'espérer une sortie de la crise sanitaire et toutes les associations l'ont bien compris qui peuvent désormais reprendre leurs activités. Pas moins de 3 Assemblées générales se sont tenues le week-end dernier !

De son côté, la collectivité s'active à relancer son programme festif et culturel et à renouer avec les réunions de quartiers indispensables au partage et aux échanges concernant notre vie communale. Nous verrons avec joie le retour des fêtes qui nous réunissent : le concours de soupe, les foires, une kermesse, les marchés nocturnes et j'en oublie... à ce propos, je salue les bonnes volontés qui sont à l'initiative de la renaissance de notre Comité des fêtes.

Je salue également l'arrivée de nouveaux acteurs dans le domaine touristique : au camping un nouveau gérant foisonnant de projets et un repreneur pour le télésiège nautique. Je remercie d'ailleurs ici la famille Chaumien qui a initié cette activité et qui a su la maintenir malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

Certains arrivent, d'autres s'en vont : c'est le cas de la famille Garreau qui, après 3 décennies au service du « fournil », peut enfin profiter d'une retraite que nous lui souhaitons heureuse.

Soucieuse du réchauffement climatique et du bien vivre dans la commune, la municipalité continue sa démarche de végétalisation des espaces publics, sans perdre de vue que l'attractivité d'un territoire est liée à sa capacité à répondre à une demande grandissante de logements. C'est pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer la validation du projet de 31 nouvelles habitations à Larapite.

La sécurité reste une de nos préoccupations : de nouveaux ralentisseurs ont été installés aux abords du Groupe scolaire ainsi que rue de la Fontaine et, comme vous avez pu le constater, le nouveau sens de circulation est sur le point d'entrer en vigueur. Il nous faudra donc, tous, être prudents et vigilants et acquiescer de nouvelles habitudes, sachant que nous ne tarderons pas à apprécier la facilitation de nos déplacements dans la bastide.

Le Maire,
Michel Masset



COMPTE RENDU SUCCINCT de la SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2021

Présents : M. Michel MASSET, M. Stéphane ROSSATO, Mme Christine AGOSTI, M. Michel SERENA, Mme Françoise DUBOURG, Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Isabelle DE LONGHI, Sylvie DELAURIER, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI, MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD, Jean-Michel SARTORI.



1 - DEMANDES DE SUBVENTION 2022 – ÉCOLES & MAIRIE :

Après avoir rappelé les règles d'obtention des subventions DETR, M. le Maire propose à l'Assemblée, qui l'accepte, de déposer :

La demande de subvention DETR 2022 correspondant à la 3^{ème} et dernière tranche des travaux de rénovation énergétique, de mises aux normes et en accessibilité du Groupe Scolaire Louis Bacqué.

Une demande de subvention DETR 2022 et Conseil départemental pour des travaux de rénovation et d'accessibilité de la mairie et pour pouvoir y accueillir des services tels que la Maison France Service, un Conseiller Numérique et une agence postale.

S. DELAURIER s'abstient car elle est opposée au projet d'implantation d'une agence postale dans les locaux de la Mairie inappropriés pour la gestion d'un tel service et, de plus, par un agent communal.

J.-M. SARTORI trouve pertinente la proposition d'un « multiservice » pourvu que l'architecture des lieux s'y prête.

2 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CAMPING :

M. le Maire rappelle les conditions de fonctionnement du camping municipal depuis deux ans en régie directe. Sur proposition des membres de la Commission « Camping », après avoir pris connaissance des résultats de la saison 2021, il paraît intéressant de remettre en place une Délégation de Service Public. La procédure réglementaire doit donc être lancée pour une validation pour la saison prochaine. Le Conseil après en avoir délibéré :

ADOpte le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation, la gestion, l'entretien et l'animation du camping municipal du Lac et de ses équipements, ainsi que sa promotion.

FIXE à 5 000 € la redevance annuelle du délégataire, négociable et révisable chaque année selon le coût INSEE en vigueur.

FIXE la durée de la future Délégation de Service Public à trois années.

AUTORISE M. le Maire à faire publier un avis d'appel à concurrence afin de lister les candidats admis à présenter une offre, et à signer tous documents y afférant.

3 - PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

M. le Maire donne lecture du courrier de l'Inspection d'Académie concernant la prise en charge financière de l'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant les temps périscolaires.

Après avoir pris connaissance des 3 modalités proposées par le Conseil d'État, relatives à l'intervention des AESH pour la prise en charge des enfants sur la pause méridienne et lors des activités périscolaires, le Conseil, à l'unanimité :

OPTE pour la mise à disposition des AESH auprès de la collectivité territoriale qui prend en charge la contrepartie financière de cette mise à disposition sur la base d'une convention.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.

4 - VALIDATION DE LA MISE À DISPOSITION DES CHEMINS RURAUX D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Après avoir rappelé les règles d'exercice de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » par la CCCCP, M. le Maire donne lecture du procès-verbal établi contradictoirement, à la suite du dernier recensement, entre la Commune de Damazan, antérieurement compétente, et la Communauté de Communes et relatif à la mise à disposition de ces voiries.

Il rappelle également que cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée. La Communauté de Communes assume ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliénation. De même la compétence « voirie d'intérêt communautaire » ne recouvre pas le pouvoir de police de la circulation et du stationnement incombant au Maire de la Commune concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** : D'approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition de chemins ruraux et d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal ainsi que tout document y afférent.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

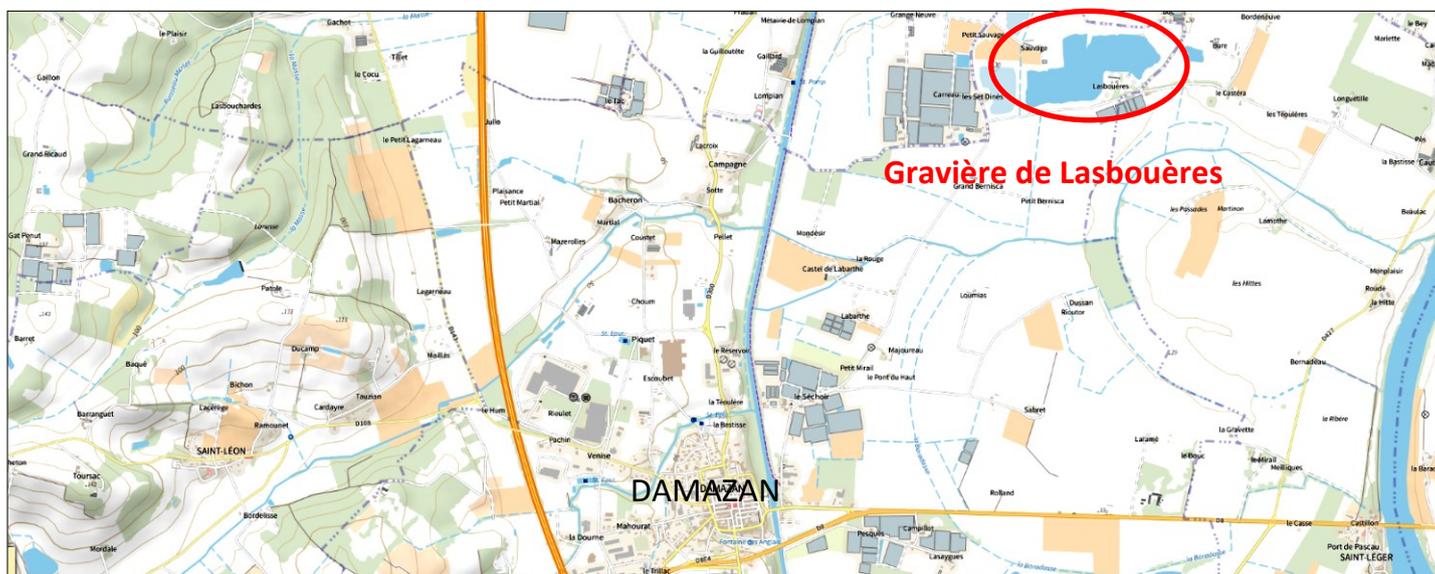
Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	8 200,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	-758,00		
6336 (012) : Cotisations au centre national e	-200,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-500,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-2 600,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-2 000,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	-2 100,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du p	-1 780,00		
6456 (012) : Versement au FNC du supplém	-400,00		
65548 (65) : Autres contributions	2 138,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

NOMENCLATURE M57

M. le Maire rappelle que, par la délibération du 12 octobre 2021, il a été décidé d'adopter la mise place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la Ville de DAMAZAN, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cependant, le contexte réglementaire prévoit, par défaut, que les communes de moins de 3 500 habitants appliquent la version abrégée de ce nouveau référentiel, version qui ne permet plus d'avoir des comptes détaillés, plus lisibles et plus clairs pour chacun. Oûi cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité **DÉCIDE** d'appliquer la M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2022.





COMPTE RENDU SUCCINCT de la SÉANCE DU 25 JANVIER 2022

Présents : M. Michel MASSET, M. Stéphane ROSSATO, Mme Christine AGOSTI, M. Michel SERENA, Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Isabelle DE LONGHI, Nathalie JOUSSE, Sylvie DELAURIER, Murielle PAGNONCELLI, MM. Daniel CHABOT, Stéphane MOLENA, Jean-Michel SARTORI

Absents/Excusés : Mme M. Denis GHIRARD. (Pouvoir à Michel SERENA).

Monsieur Afif LAZRAK, Sous-Préfet de Marmande assistait également à la réunion.

1 – DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SAS FUNECAP DE CRÉER UN CRÉMATORIUM POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE – ENQUÊTE PUBLIQUE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rappelle qu'une consultation du public sur la demande d'autorisation de la SAS FUNECAP de créer un crématorium pour animaux de compagnie sur le territoire de la Commune de Damazan – ZAE de la Confluence – Impasse de l'Avison, a été prescrite par le préfet de Lot-et-Garonne selon l'avis d'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 6 décembre 2021.

Il précise que cette consultation a été ouverte du 4 Janvier 2022 au 18 Janvier 2022 et qu'aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête tenu à disposition du public.

Après une présentation du dossier apportant les éléments nécessaires à sa décision, le Conseil par 15 voix « pour » et 0 abstention **ÉMET** un avis **favorable** à la demande d'autorisation de la SAS FUNECAP de créer un crématorium pour animaux de compagnie sur le territoire de la Commune de Damazan,

2 – PROCÉDURE D'EXPULSION – DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

M. le Maire informe le Conseil du litige entre la Commune de Damazan et M. F. au sujet d'impayés de loyers pour le gîte N°2 qu'il occupe au lieu-dit « Gabaston », sur la Commune de Saint-Pierre-de-Buzet ; une procédure d'expulsion a été entamée et une audience devant la Chambre de Proximité de Marmande aura lieu le 3 mars prochain.

Le Conseil, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'avoir recours à un avocat pour conseiller et représenter la commune ;

DÉSIGNE Maître Christine ROUL, avocat à Marmande pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance, opposant la Commune de Damazan à M. F.,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

3 – ÉVALUATION DOMANIALE DE LA GRAVIÈRE DE LASBOUÈRES – DÉCISION D'ACQUISITION

D. CHABOT en charge du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de la gravière de Lasbouères indique : d'une part que l'évaluation de la valeur vénale de ce bien a été réalisée par le Pôle d'Évaluation Domaniale de Bordeaux pour un montant de 509 000 €, et d'autre part que la propriétaire actuelle a souhaité renégocier le prix (550 000 € au lieu de 500 000 €).

S. DELAURIER regrette le projet d'installation photovoltaïque initié par M. AMEILLA, dont elle a eu connaissance récemment, et qui se situe sur des terres agricoles ; Michel MASSET précise que la Mairie n'a pas été informée de ce dossier qui est instruit directement par la Chambre d'Agriculture, pour accord.

4 – OUVERTURE DE CRÉDITS 2022 – MODIFICATION SUITE AU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE

La mise en place le 1^{er} janvier 2022 de la nomenclature M57 oblige à des modifications dans la délibération prise le 29 novembre 2021 et portant ouverture des crédits 2022. La liste des dépenses d'investissement pouvant être engagées avant le vote du budget 2022 est désormais la suivante :

Opération	Article	Libellé	Total par Article	Total par Opération
10	21318	Autres Bâtiments Publics	8 750,00 €	8 750,00 €
10003	2151	Réseaux de Voirie	10 000,00 €	12 750,00 €
	2152	Installations de Voirie	2 750,00 €	
10005	21534	Réseaux d'Electrification	5 000,00 €	5 000,00 €
10020	21311	Bâtiments Administratifs	2 000,00 €	7 500,00 €
	21318	Autres Bâtiments Publics	2 000,00 €	
	21321	Immeubles de rapport	2 000,00 €	
	21351	Installations Générales Bât. Publics	1 500,00 €	
10022	21838	Autre Matériel Informatique	1 250,00 €	1 250,00 €
10026	2121	Plantations d'Arbres	2 500,00 €	2 500,00 €
10045	21538	Ralentisseurs	5 000,00 €	5 000,00 €
10049	21321	Immeubles de Rapport	26 250,00 €	26 250,00 €
10056	2128	Autres Agencements de Terrain	20 000,00 €	20 000,00 €
10058	21312	Bâtiments Scolaires	100 000,00 €	100 000,00 €
10060	2031	Frais Études	2 250,00 €	2 250,00 €
10061	21538	Autres Réseaux	1 500,00 €	1 500,00 €
37	21568	Matériel Incendie	1 250,00 €	1 250,00 €
Total			194 000,00 €	194 000,00 €
Chapitre				
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Total
16	165	Dépôts et Cautionnements Reçus	500,00 €	500,00 €
Total			500,00 €	500,00 €
TOTAL			194 500,00 €	

Le Conseil, à l'unanimité, **ACCEPTE** ces modifications qui n'entraînent aucune conséquence sur le montant total des crédits ouverts.

5 – TARIFS ALSH & PÉRISCOLAIRE

À la suite de la signature de la Délégation de Service Public pour la gestion de l'Accueil de Loisirs et du Périscolaire par IFAC, et pour tenir compte des éléments financiers de leur projet, il est proposé à l'Assemblée de modifier les tarifs de fréquentation à compter du 1^{er} février prochain.

Néanmoins, la CAF ayant déjà annoncé un nouveau changement des quotients familiaux servant de base aux grilles tarifaires au 1^{er} septembre 2022, le Conseil ne souhaite pas modifier les tarifs deux fois dans l'année et décide donc de reporter leur modification au mois de septembre prochain.

6 – DEMANDE DETR 2022 – TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE – 3^e TRANCHE - MODIFICATIONS

M. MASSET indique qu'à la suite du dépôt du dossier de demande de subvention DETR /DSIL 2022 pour la 3^{ème} tranche des travaux de rénovation du groupe scolaire, il a été demandé d'apporter des modifications au plan de financement global de l'opération car la subvention DETR 2021 correspondant à la 2^{ème} tranche de ces mêmes travaux n'a pas encore été attribuée, contrairement à ce qui a été inscrit. Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'apporter les modifications nécessaires pour la complétude de ce dossier.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

 Les cadeaux à destination des « Aînés » (parapluies et chocolats) devront être distribués le plus rapidement possible ; les élus formeront des équipes comme l'année passée.



... ET LES LAURÉATS SONT :



Sylvie LAMBROT



Joséphine ZINESI



Camille CONSOLLE



Rose SANTOS



René GENAUDEAU



José RIVERA



Claudette CANTAU



Marie-Andrée CAZALIS

À la soupe !

DAMAZAN

6^e Concours de soupes sous la halle

dimanche 3 avril 2022



- Prix du jury
- Prix du public
- Prix des enfants



Renseignements et inscription

à la mairie : 05 53 79 40 15

JUSQU'AU MERCREDI 30 MARS INCLUS

Dégustation gratuite à partir de 11 h.

- prévoir un bol et une cuillère -

« Pique-nique auberge espagnole » à partir de 12 h 30

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : La participation au concours est **gratuite et ouverte à tous**. On peut concourir seul ou en équipe. **L'inscription est close le mercredi 30 mars à 18 h**.

Article 2 : Le concours est ouvert aux soupes de tous pays, à l'exception des soupes en boîte, en brique ou en sachet ... *et à la grimace !* Le concours est entièrement gratuit et il ne peut s'y faire aucun commerce ni publicité.

Article 3 : La soupe est préparée à la maison par le concurrent et apportée (chaude ou froide, selon la recette, 3 litres au moins) **de 10 h à 10 h30**.

Les concurrents qui désirent maintenir leur soupe chaude doivent apporter le nécessaire. **Prévoir un dessous de plat** pour protéger la table de la chaleur.

À son arrivée, un numéro et un emplacement sont fournis à chaque concurrent qui décore cette place à sa guise (cette décoration sera prise en compte par le jury pour la notation).

Ne pas oublier sa louche !

Article 4 : Chaque concurrent doit donner un nom à sa soupe et, dès son arrivée, en **fournir la recette dans une enveloppe à son nom**, avec la liste complète des ingrédients (y compris épices, matière grasse, etc.)

Article 5 : En cas de force majeure, la manifestation peut être annulée sans remboursement des frais engagés par les concurrents.

Article 6 : Les concurrents acceptent la publication de leur recette ainsi que de leur photographie sur tous supports media sans demander aucun dédommagement.

Article 7 : L'inscription au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Pour la dégustation du public, il sera possible d'obtenir sur place gobelet et cuillère.

✂ -----



Concours de soupes du dimanche 3 avril 2022 à DAMAZAN

Bulletin d'inscription à rapporter ou renvoyer à la Mairie **avant mercredi 30 mars 2022 - 18 h**

Tél. 05 53 79 40 15 - mairie.damazan@collectivite47.fr

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Signature du concurrent qui a pris connaissance du règlement et l'accepte :

RÉSIDENCE PAUL MARRÈS



Construite par le bailleur social HABITALYS, la résidence de la rue Maurice-Dupuy est maintenant terminée et prête à être habitée.

Le nom choisi et adopté par la municipalité est celui de **Paul MARRÈS**, une figure trop mal connue de notre histoire locale.

Paul MARRÈS est né le 9 septembre 1825 dans l'actuelle Maison de Santé «Flore» qui appartenait alors à son grand-père maternel.

Instituteur à Damazan, il est, comme son père Antoine Marres, un républicain et un laïque convaincu.

Au cours de la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, il participe activement à un club de républicains se réunissant à Balous pour la défense des valeurs laïques et républicaines, des valeurs que nous continuons à défendre et à porter aujourd'hui.

À l'avènement du second empire, accusé d'appartenance à une société secrète opposée à l'empereur, il est arrêté en 1852 et condamné à la déportation à vie à Cayenne. Le bateau sur lequel doivent embarquer les condamnés ne pouvant appareiller, ils sont déportés en Algérie.

Libéré quelques années plus tard grâce à l'intervention de personnalités locales il ne pourra cependant jamais réintégrer l'enseignement public.

Il décède chez lui, à Mahourat, le 29 novembre 1888.

En 1908, un comité d'anciens élèves fait élever, à sa mémoire et à celle de son père, un monument inauguré le 1^{er} novembre, au cimetière, sur un emplacement offert par la municipalité.

LOTISSEMENT DE LARAPITE



VUE OUEST

Les travaux débuteront début avril pour une livraison prévue début 2023.

Ce lotissement, porté par Habitalys (Office Public de l'Habitat) proposera à la location 12 logements mitoyens et 9 logements individuels, tous de plain pied, avec garage et jardin.

Parallèlement, 10 lots constructibles et viabilisés sont proposés à la vente.

Les plans sont consultables à la mairie.



T3 ARRIÈRE



T4 ARRIÈRE



T3 INTÉRIEUR



T4 INTÉRIEUR



VUE SUD

VÉGÉTALISATION

Dans le cadre du fleurissement, des rosiers et des jasmins ont été plantés au pied des piliers des cornières de la place Armand-Fallières ainsi que des bouleaux et des hortensias autour du cimetière et de jeunes platanes venus remplacer ceux qui ont dû être abattus avenue des Landes.



Des plantations de petits rosiers et d'arbustes rampants viendront rajeunir les talus des remparts et de la route de Saint-Léon.



FNACA - COMMÉMORATION

Le samedi 19 mars sera le 60^e anniversaire du cessez le feu de la guerre d'Algérie.

Une cérémonie commémorative se déroulera au monument aux morts à
18 h 30

En mémoire de nos 30 000 camarades tombés en Afrique du Nord, nous remercions les citoyens damazanais qui voudront leur rendre hommage et se retrouver devant la mairie dès 18 h 15.





VOS IDÉES POUR LE LOT-ET-GARONNE

1, 2, 3... votez !

DU 18 FÉVRIER AU 19 MARS 2022

**TOUS LES LOT-ET-GARONNAIS PEUVENT VOTER,
À PARTIR DE 11 ANS !**

EN LIGNE

www.initiativecitoyenne47.fr

AU FORMAT PAPIER

En déposant mon bulletin original dans l'urne qui se trouve
dans les mairies ou à l'Hôtel du Département,
après avoir rempli la fiche d'émargement



*Catalogue des projets
et bulletins de vote
sont disponibles à la mairie*



Devenez Sous-Officier Spécialiste de l'Armée de Terre

En intégrant l'École Militaire Préparatoire Technique de Bourges

Dès la rentrée scolaire 2022

En vue d'obtenir :

* Un BAC Professionnel :

- . Maintenance aéronautique,
- . Maintenance véhicules de transport routier,
- . Systèmes numériques,

* Un BAC Technologique STI2D.

POUR QUI ?

- . H/F âgés d'au moins 16 ans et 20 ans au plus,
- . Niveau seconde générale, technologique ou professionnelle,
- . Vouloir poursuivre une carrière militaire.

FORMATION ?

- . Parcours de 2 ans en classe de Première et Terminale.

QUELS AVANTAGES ?

- . Une formation d'excellence rémunérée dès le début,
- . Nourri, vêtu, hébergé en internat et formé gratuitement,
- . 75 % de réduction SNCF (2^e classe).

Ne tardez pas à vous renseigner en contactant le :

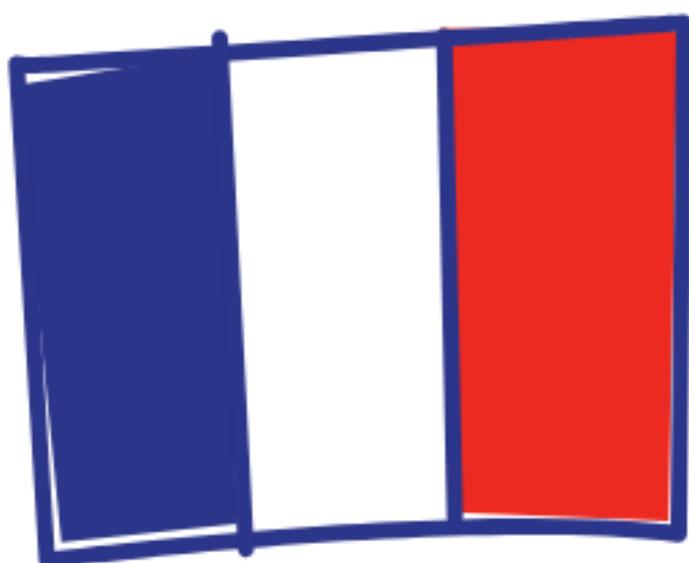
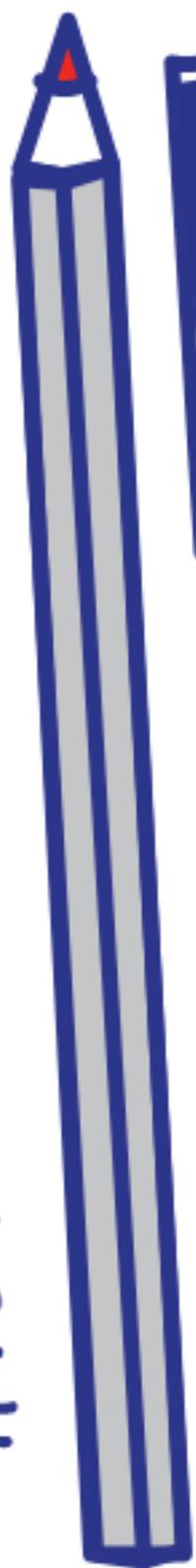
CIRFA de Lot et Garonne et de la Zone Nord du Gers

339 rue du Maréchal Juin à AGEN

05.53.77.15.71



LA LAÏCITÉ



*PARTICIPATION OUVERTE
À TOUTES ET TOUS !*

*Quelle est
sa plus belle
expression ?*



LA LAÏCITÉ

De février à avril 2022, le Conseil départemental lance auprès de tous les Lot-et-Garonnais, une initiative autour de cette question : **La laïcité, quelle est sa plus belle expression ?**

Les particuliers, à titre individuel ou de façon collective (associations, classes, groupes, clubs...) sont invités à s'exprimer en proposant une création artistique.

Possibilité d'envoyer jusqu'à deux œuvres/ouvrages.

2 CATÉGORIES

MINEURS - MAJEURS

Sont acceptées toutes formes de productions artistiques (poème, prose, photo, vidéo, sculpture, dessin, graph, danse, théâtre...) permettant d'illustrer la thématique.



→ 30 avril 2022 : date limite d'envoi des productions

→ Mai 2022 : choix du jury

→ 1^{er} juin 2022 : présentation de la sélection du jury

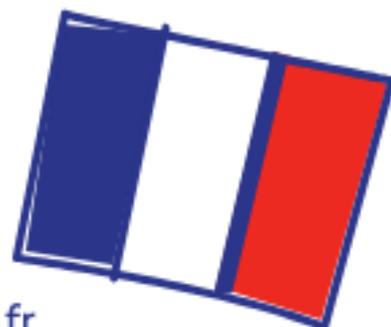
Les participations sélectionnées seront exposées dans leur forme « originale » à l'Hôtel du Département en juin 2022.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

À GAGNER DES BONS D'ACHATS CULTURELS

→ 400 € pour le lauréat

→ 100 € pour les 6 prix « coup de cœur »



Envoyer vos productions à vieasso@lotetgaronne.fr

Renseignements : 05 53 69 49 73

Informations et règlement

lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE

Le Département Cœur du Sud-Ouest



Préparez vous pour

La Soirée CABARET des « PAPILLONS VOLENT »

le samedi 2 AVRIL 2022

20 h 30 à DAMAZAN

Entrée 5€

Réservations au 06 20 37 72 39



CLUB DÉTENTE ET LOISIRS, LA REPRISE

Le Club invite tous ses adhérents à se retrouver, dès ce début mars, pour la reprise des réunions et envisager le redémarrage des « petits lotos ».

À tous, « À bientôt » !



rappel :

**AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS
LORS DES RANDONNÉES !!!**

RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
3 mars	13 h 30	THOUARS-sur-GARONNE	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
9 mars	13 h 30	POUDENAS	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 9
17 mars	10 h	LAMONTJOIE	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
24 mars	9 h 45	SAINT-AMANS/SAINT-FEREOL	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
7 avril	9h 30	MONTAUT	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 9
21 avril	9 h 30	AUBIAC	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
28 avril	9 h 30	SAUVAGNAS	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99

RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
6 mars	13 h 30	FOULAYRONNES Lac de Talives	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
20 mars	9 h 30	PUJOLS La randonnée de Doumillac	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
3 avril	10 h	FIEUX	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
10 avril	13 h 30	VILLEBRAMA La ballade des tulipes agenaises <i>1^{er} tour des élections présidentielles</i>	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
24 avril	13 h 30	LACÉPÈDE <i>2^e tour des élections présidentielles</i>	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26

COMITÉ DES FÊTES

Nous avons le plaisir de vous annoncer la renaissance du Comité des fêtes Damazanais !

Avec un bureau composé de :
Stéphane MOLÉNA, président
Thierry SAVAR, vice-président
Stéphanie LESAGE, trésorière
Angélique BITONE, trésorière adjointe
Carole POZZAT, secrétaire
Cathy MOLÉNA, secrétaire adjointe.



La nouvelle équipe se propose d'animer la vie damazanaise en commençant par la soirée du 14 juillet au lac du Moulineau avec un bal buvette et à l'automne un week-end annuel de fête du village.

Et pour 2023, d'autres projets suivront dont un carnaval...

N'hésitez pas à rejoindre cette équipe motivée et sympathique !

DAMAZ'ARTS

ATELIERS
COLLAGE
PEINTURE
SCULPTURE

Tout public
Débutant ou confirmé
DAMAZ'ARTS



♦ Mardi de 15 h à 18 h
♦ Mercredi seulement sur inscription de 15 h à 18 h

Salle Marthe PONS
Hôtel des associations
47160 DAMAZAN

- ☑ Ateliers gratuits pour les adhérents.
- ☑ Adhésion : 30 € pour l'année.
- ☑ Non adhérents : 5 € la séance.



Contact : Roger-André JOACHIM

mail : damaz'arts@orange.fr

Tél : 06 32 60 70 91

LA CAUSE ET L'EFFET



L'association qui a collecté 6 tonnes de ferraille, du cuivre, de l'étain et des batteries, a pu remettre grâce à leur revente, 1000 € à la Ligue contre le cancer.

Le chèque a été remis par Mme Sylvie DELAURIER et M. Jean TAQUET au Dr Jean CALABET et à Mme Christelle MARCEROU, président et secrétaire du Comité Départemental de la Ligue.

VOS DÉCHETS VERTS : UNE RESSOURCE POUR VOTRE JARDIN

Avec l'arrivée des beaux jours, tondeuses, tailles-haies et sécateurs sont de sorties... Découvrez ces quelques solutions pratiques et économiques pour valoriser vos déchets verts directement chez vous. À la clé, de nombreux avantages : moins de déplacements en déchèterie, une meilleure protection des sols et des plantations, la production d'un engrais naturel, moins d'entretien et moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin.

1



LE PAILLAGE

Il consiste à recouvrir le sol avec des couches de végétaux (feuilles mortes, tontes de pelouse, branchages broyés,...), de 5cm d'épaisseur environ, dans le potager, les massifs de fleurs ou au pied des haies.

Très simple à réaliser ! Il permet de protéger, nourrir le sol, de limiter les arrosages, de réduire le développement des plantes indésirables et donc le désherbage.

2



LA TONTE «MULCHING»

Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe, qui est hachée et directement redéposée sur la pelouse.

L'herbe finement coupée, laissée sur place se décompose, enrichit le sol et le gazon naturellement et évite le dessèchement.

3



LE COMPOSTAGE

Mélangés aux restes alimentaires et aux épluchures de fruits et de légumes, les déchets verts, en présence d'eau et d'oxygène, sont transformés par les micro-organismes présents dans le sol en compost.

Cet engrais naturel pour vos plantes a une action bénéfique sur le sol car il en améliore la texture, augmente le pouvoir de rétention en eau et favorise l'enracinement.

4



LE BROYAGE

Les déchets verts peuvent être broyés à la tondeuse jusqu'à 1 cm de diamètre. Au delà, il est préférable d'utiliser un broyeur.

Cette méthode réduit de 6 à 12 fois le volume des végétaux et le broyat obtenu peut être réutilisé ensuite comme paillage ou être composté.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année !



sur notre site internet : www.smictomlgb.fr



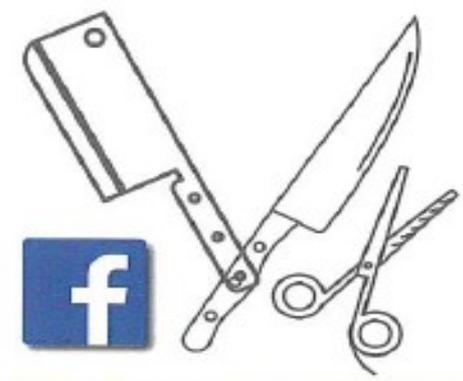
Particuliers & Professionnels

L'affûteur itinérant

L'ATELIER D'ALAIN

sur place

Affûtage à partir de 3€50





07 81 73 89 67

SUR VOTRE MARCHÉ LE JEUDI MATIN

Vente de couteaux



3 ASSOCIATIONS DAMAZANAISES ONT DÉPOSÉ UN PROJET !



Culture et patrimoine



– LAVARDAC

1002

– LAVARDAC



Sons et lumières au cœur du village

Papillons volent

Un projet au cœur de Damazan, qui veut valoriser le patrimoine local et l'histoire de la BASTIDE, en illuminant, sonorisant une architecture et son espace de détente. Un événement pour favoriser et créer un élan local, social, citoyen, festif et touristique ...

Pour se donner les moyens d'y arriver et de vous y accueillir, nous souhaitons acquérir du matériel scénique, éclairages, sonorisation, vidéo ... afin que ce projet « prenne vie », et vous « transporte » le temps d'une projection de « sons et lumières » au cœur d'une Bastide pleine d'histoire.

 Damazan

19 995€

1004

– LAVARDAC



Dis ça sert à quoi un pigeonnier ?

Association Ô beaux marchés

Nous voulons créer un espace de spectacle vivant, original et ludique, ouvert à tous, en redonnant vie au pigeonnier du village (déjà rénové). Ce projet artistique permanent immergera le spectateur au cœur d'un Univers visuel et sonore. La projection animée de nappes de couleurs, de photos, de vidéos, de dessins d'enfants, les créations musicales et la diffusion des témoignages vocaux s'associeront pour offrir un moment spectaculaire, à la fois patrimonial, artistique et poétique au sein même du pigeonnier de Damazan. Le public (en petit comité) sera invité à entrer dans le pigeonnier pour une expérience inédite d'une douzaine de minutes. Pour réaliser ce projet nous avons besoin d'équiper le pigeonnier de vidéoprojecteurs, d'un dispositif sonore et d'une installation électrique.

 Damazan

18 863€

1030



Damaz'arts

Association Damaz'arts

Acquisition d'un four de cuisson pour la poterie, de tournettes et de chevalets pour étoffer l'éventail des activités proposées aux adhérents de Damaz'Arts.

Damaz'Arts est une association qui organise et anime des ateliers d'activités artistiques : peinture, aquarelle, poterie, sculpture, collage, techniques mixtes et qui crée des événements culturels.

Ces ateliers, gratuits pour les adhérents, s'adressent à tous les publics, ils ont lieu deux fois par semaine : un atelier réservé aux adultes et adolescents et un atelier multigénérationnel associant adultes et enfants autour de créations communes.

 Damazan

3 114€



La maison d'assistantes maternelles

MAM' ENCHANTÉE

dispose actuellement
de 3 places libres pour les enfants



Logic Interim Damazan

@logicinterimdamazan · Agence pour l'emploi



282 avenue de la Confluence 47160 DAMAZAN

☎ 05 53 87 87 72 📧 damazan@logic-interim.fr

L'agence de Damazan
recrute des Automaticiens



RECRUTEMENT

Vous cherchez un emploi
dans le domaine de la soudure ?

Postulez chez Logic Interim Damazan

UNE NOUVELLE ENTREPRISE SUR LA ZONE !



Nos agences

Allez et Cazeneuve
Damazan
Roquefort

05.53.402.300

www.groupe-comin.com

La société COMIN D'AMBROSO a emménagé en juillet 2021 à Damazan. Elle compte 6 collaborateurs à votre écoute dans les domaines de la plomberie, du chauffage, de l'électricité et des énergies renouvelables.



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - à la **mairie annexe le jeudi**

Sur rendez-vous, l'après-midi

Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

💻 asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h

La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h - **Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - (à Tonneins) ☎ 05 53 84 17 50

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIEUR de JUSTICE

Sur rendez-vous **le 3^e jeudi du mois** - ☎ 06 61 36 48 22

UNA de DAMAZAN (anciennement ASSAD) - 💻 una@unadamazan.fr site : una.fr

☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00

site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h